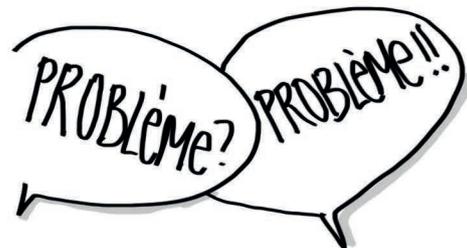


LE PROBLÈME DES DISCRIMINATIONS, RETOUR SUR SA PRISE EN COMPTE PAR LES CENTRES SOCIAUX

Pour l'analyse des contours du problème public des discriminations, notamment ethno-raciales, et les conditions de mises en œuvre d'une action efficace de prévention et de lutte contre les discriminations, qui constituent aujourd'hui un axe de travail prioritaire de la fédération des centres sociaux et socioculturels de

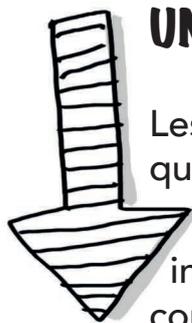
France, nous partons du postulat que *« les problèmes sociaux n'existent pas en eux-mêmes comme un ensemble de conditions sociales objectives, mais qu'ils sont fondamentalement les produits d'un processus de définition collective¹ »*



Nous allons donc exposer ici les contours de cette définition du problème des discriminations en nous intéressant aux différentes phases :

- SON ÉMERGENCE ;
- LES CONDITIONS DE SA LÉGITIMATION ;
- LA MOBILISATION QU'IL OU SUSCITE OU NON ;
- LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTÉRÊT À SON TRAITEMENT OU SON ABSENCE DE TRAITEMENT;
- LES PROGRAMMES D'ACTION QUI EN DÉCOULENT ET LEUR MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN.

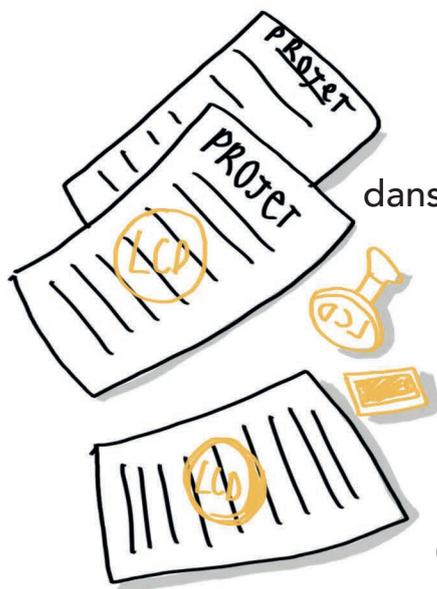
UN PROBLÈME PUBLIC FAIBLE DÉFINI PAR LE « HAUT »



Les centres sociaux et les fédérations sont principalement saisis (plus qu'ils ne se sont véritablement saisis) du problème des discriminations à partir de l'année 2004 et surtout 2005 par une impulsion institutionnelle du Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les discriminations dont les missions en la matière s'inscrivent dans la loi du 16 novembre 2001 et répondent à une injonction européenne. Le FASILD lance notamment des diagnostics territoriaux² et des formations pour qualifier les acteurs des centres sociaux.

¹ Herbert Blumer, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », Politix, Volume 17, Numéro 67, 2004, pp.185-199

² Antonella Relli, Discrimin'actions : les centres sociaux s'engagent..., Copas-Coordination des Fédérations de Centres Sociaux d'île de France, 2004, 32 p. ; Saïd Bouamama (Dir.), Jessy Cormont, Yvon Fotia, Nora Kebbouche, Les centres sociaux à l'épreuve de l'égalité, Centres sociaux du Nord, Novembre 2005, 64 p. ; Saïd Bouamama (Dir.), Jessy Cormont, Lutter contre les discriminations liées à l'origine. Une boîte à agir pour les centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais, Acsé, IFAR, Mai-juin 2009 ; Fabrice Dhume, Jean-Marie Bataille, Jacqueline Girardat, Le rôle des centres sociaux dans la lutte et la prévention de la discrimination dans les Bouches-du-Rhône, Acsé, Iskra-Est, Mars 2010, 104 p. ; Monique Crinon, Lucie Melas, Diagnostic territorial de prévention et de lutte contre les discriminations dans les centres sociaux de Gironde et de leurs territoires, Acsé, Act Consultants, Décembre 2011.



Cette définition institutionnelle du problème « par le haut » va parfois constituer – sur certains territoires et au moins dans un premier temps - un simple effet d'aubaine pour capter des financements publics en requalifiant des modalités d'action déjà à l'œuvre jusqu'à présent autour des référentiels d'intégration, d'approche interculturelle etc.

Et elle va avoir pour effet d'instituer le problème autour de la seule question ethno- raciale.

Enfin elle va chercher à mettre en œuvre des modalités d'action dans une perspective essentiellement juridique (comme cela a été expérimenté dans la période précédente auprès des intermédiaires du marché de l'emploi).

Cette condition d'émergence du problème et cette volonté de le légitimer « par le haut » va cristalliser un certain nombre de résistances dans les centres sociaux considérant qu'il n'émane pas d'une demande des habitante.s.

UN PROBLÈME PUBLIC FAIBLEMENT DÉFINI « PAR LE BAS »

Donc si le problème des discriminations est inscrit sur l'agenda politique de l'Etat (à partir de 1998) et désormais sur celui des fédérations (à partir de 2004), il ne l'est pas forcément au sein de l'ensemble des centres sociaux, en 2012, année où est organisée l'université fédérale des centres sociaux, préparant le congrès qui doit se tenir l'année suivante. D'ailleurs comme il n'est pas spontanément revendiqué par les habitants comme le soulignent ces directeurs et directrices de centre social et donc il demeure un problème faible.



Dans un tel contexte, nombre de personnes confrontées à l'expérience de la discrimination vivent ces situations plus comme une condition inhérente à leur situation, une condition de discriminé, une condition de minoritaire car pour qu'un problème existe et qu'il devienne public, cela implique que « les gens commencent à penser que quelque chose peut être fait pour changer la situation »³.

Dans le cas contraire, il est fort probable que la question soit intériorisée.

par où commencer ?...



3 John W. Kingdom cité dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet, Dictionnaire des politiques publiques, Presses de Science Po, 2004, p. 347



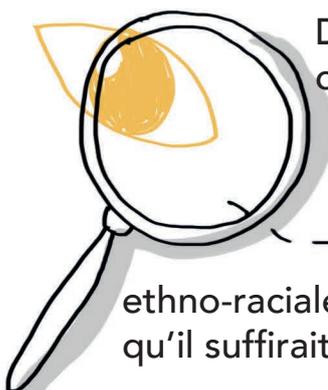
UN PROBLÈME RECONNU DE FAÇON RELATIVE ET VARIABLE PAR L'ENVIRONNEMENT

Autrement dit reconnaître le problème des discriminations comme un problème fort implique nécessairement et avant tout de se doter de cadres d'analyse opérants qui permettent d'entrevoir tant pour les habitants, que acteurs des centres sociaux ou leurs partenaires, une perspective de changement possible et de transformation sociale réalisable. Or ce processus de reconnaissance est d'autant plus difficile si l'environnement institutionnel (CAF) et politique (Collectivités Locales) y est peu voire pas du tout favorable.

Dans un contexte de portage politique de l'Etat moins volontariste qui se traduit par un lent désengagement ou un faible engagement institutionnel, la problématique des discriminations est souvent banalisée dans l'espace public.

Dans un tel contexte, il importe de s'intéresser aux modalités de construction du problème par le bas c'est-à-dire par les premiers et les premières concerné(e)s pour questionner en profondeur les rapports sociaux historiquement construits⁴ au sein de la société entre majoritaires (points de vue généralement véhiculés par les institutions) et minoritaires (points de vue plus largement véhiculés par les habitants). Et de ce point de vue, les centres sociaux sont à la fois pleinement légitimes au regard des valeurs défendues dans la charte des centres sociaux, bien positionnés et compétents au regard de leurs missions.

UN PROBLÈME PUBLIC QUE L'ON PRÉFÈRE PENSER COMME EXTÉRIEUR AUX CENTRES SOCIAUX



De fait, cette difficulté à envisager des perspectives de changement à partir des centres sociaux ou dans les modalités mêmes de fonctionnement des centres sociaux conduit à externaliser la causalité voire le problème même des discriminations, notamment

ethno-raciales, comme étant la seule résultante d'idéologies extrémistes qu'il suffirait de combattre sur le terrain des idées.

⁴ Au cours de l'enquête certains de nos interlocuteurs ont insisté avec raison sur l'histoire coloniale de la France les effets contemporains du post-colonialisme qui ont constitué et constituent encore parfois aujourd'hui un empêchement à penser des rapports sociaux égalitaires.

Dans une telle configuration, la possibilité que le centre social puisse être impliqué dans le processus et contribuer à coproduire un système discriminatoire (c'est-à-dire des inégalités concrètes de traitement qui résultent d'idéologies de rejet) est insoutenable lorsque le travail d'objectivation du phénomène et de définition du problème est absent.

Alors qu'à l'évidence, c'est le choix même de la mesure du problème qui permet de le mesurer. Nombre de centres sociaux sont, dès lors, dans l'impossibilité de poser l'hypothèse qu'ils pourraient être eux aussi dans leur fonctionnement inconsciemment (et encore moins intentionnellement), discriminatoires. Or cet enjeu d'importance qui permettrait de questionner les modes de fonctionnement majoritaires sur lesquels se greffent les processus discriminatoires est d'autant plus difficile à poser qu'elle touche le cœur du système de valeurs présentes au sein de la charte des centres sociaux. Or interroger la question des discriminations c'est-à-dire des pratiques, des actes, des fonctionnements quotidiens, ce n'est pas interroger seulement les principes, les valeurs, les intentions qui, elles, sont consensuelles au sein du réseau, c'est interroger les écarts entre le principe d'égalité et sa non mise en œuvre qui produit des discriminations.



LE CONGRÈS DE LYON EN 2013 : UN TOURNANT

Réunis au sein du groupe de travail de la FCSF, deux centres sociaux (à Lormont et au Blanc-Mesnil) vont conduire des projets exemplaires, appuyés sur l'expérience et l'expertise des premiers et des premières concernées (un collectif de jeunes, intitulé «**Vivre ensemble**

l'égalité » et un collectif de parents d'élèves, «**Sorties scolaires avec nous !** », mobilisé contre la circulaire Chatel interdisant les sorties scolaires aux mères d'élèves portant un voile), projets répondant pleinement aux enjeux de se saisir du problème à partir de la parole des habitantes et habitants directement concernés. Ces projets présentés lors du congrès de Lyon vont recueillir l'adhésion et le soutien de nombre de professionnels des centres sociaux, voyant là ce qu'il était à la fois possible et nécessaire de faire pour prévenir et lutter efficacement contre les discriminations en s'appuyant sur les valeurs de la charte des centres sociaux (**dignité, démocratie, solidarité**).



Une expérimentation nationale : «voie(x) commune contre les discriminations » (2014-2017)

Fort de ces différents constats partagés avec l'IRDSU, la FCSF a engagé un travail en partenariat, dans le cadre de l'élaboration de son nouveau projet fédéral post-congrès, avec pour but de soutenir les fédérations et les centres sociaux afin qu'ils développent leurs capacités à promouvoir des dynamiques de conscientisation et accompagnent des dynamiques d'auto-organisation. La FCSF a souhaité développer un réseau national d'initiatives locales de lutte pour une reconnaissance par le bas des discriminations c'est-à-dire par les premier-ers concernées dans une logique de développement du pouvoir d'agir des habitants et des habitantes.

Note rédigée en décembre 2017 par Olivier Noël, sociologue, IS CRA-Méditerranée et illustrée par Céline Ziwès, ZèdeGRAFIK (l'illustration pour le dire).